



Réunion de la commission
« Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 8 novembre 2016

SYNTHÈSE

La commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » du 8 novembre 2016 s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La commission a débuté par l'examen de trois **demandes d'avis d'opportunité**.

La première porte sur le renouvellement de l'opportunité de l'enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole, de la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Un avis favorable a été accordé pour trois années de 2017 à 2019.

La deuxième demande concerne le renouvellement d'opportunité de l'enquête Emploi en continu de l'Insee, obtenu favorablement pour une durée de cinq années de 2018 à 2022.

Enfin, un avis favorable a été attribué au module complémentaire à l'enquête Emploi sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale. Ce module se conforme strictement aux exigences européennes et s'inscrit dans le contexte de la politique de réduction des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail. L'avis couvre l'année 2018.

Un point d'information a ensuite porté sur l'avancée des travaux du groupe de travail sur « la mesure du travail dissimulé et ses impacts sur les finances publiques » présidé par Alain Gubian. Les objectifs du mandat confié au groupe (en septembre 2015) sont les suivants : préciser la définition du travail dissimulé, identifier les moyens d'en améliorer la mesure et traiter la problématique de son impact sur les finances publiques. A ce jour, le groupe s'est réuni dix fois et les travaux devraient s'achever en mars 2017. Une présentation des différents sujets discutés à chaque réunion du groupe a été faite devant la commission, puis un projet de plan du rapport fut présenté décrivant quatre parties : des éléments de définition et de contexte associés au travail dissimulé ; les méthodes de mesure du travail dissimulé (avec une présentation des résultats existants) ; les travaux récents menés en France sur le sujet et enfin les champs lacunaires de la mesure du travail dissimulé (travail indépendant, travail détaché, emploi à domicile, etc.). Une nouvelle présentation de travaux finaux du groupe est envisagée à la prochaine Commission du printemps 2017.

La commission a été ensuite consultée sur une demande de fusion de deux nomenclatures dans le cadre de la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) : la PCS-ESE des salariés du secteur privé et la PCS-ES (version étendue de la première) englobant les codes spécifiques à la fonction publique. Cette simplification s'accompagnera d'un texte modifiant la décision de 20/02/2003 du JORF (texte N°31) et pourrait intervenir dès le mois de janvier 2017. La commission accorde un avis favorable à cette proposition de simplification des nomenclatures.

Durant la deuxième partie de la réunion, le thème central portant sur **la formation tout au long de la vie** a fait l'objet de présentations par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et le centre d'études et de recherches sur les qualifications (Cereq). Un panorama des sources et des données relatives à la formation tout au long de la vie a été dressé.

La notion de formation tout au long de la vie s'exprime, au niveau européen, par une catégorisation en formations formelle, non-formelle et informelle. La formation formelle correspond à l'enseignement institutionnalisé, principalement dispensé par le système éducatif d'un pays et débouchant sur un titre à la fois reconnu et assorti d'un niveau de formation. La formation non-formelle ou non-diplômante recouvre l'enseignement institutionnalisé dispensé par des prestataires d'enseignement et ne débouchant pas sur des certifications, du moins pas reconnues formellement. La formation informelle renvoie quant à elle à toutes les situations d'apprentissage non-institutionnalisées, au sein de la famille notamment. Cette catégorisation est utilisée dans un certain nombre d'enquêtes.

Les concepts européens de formation formelle et de formation non-formelle ne recourent pas totalement les notions de formation initiale et de formation continue. Notamment, les reprises d'études

en vue de préparer un diplôme apparaissent souvent à l'intersection entre la formation formelle et la formation continue. Certains contrats de professionnalisation mêlent quant à eux formation initiale et formation non-formelle, avec une formation dispensée par une entreprise ou un organisme de formation mais s'accompagnant d'un statut d'étudiant.

Les grands enjeux sont les suivants : qui accède à la formation ? A quelles formations accède-t-on ? Comment y accède-t-on ? Pourquoi se forme-t-on ou ne se forme-t-on pas ? Quel est l'impact de la formation sur les trajectoires professionnelles ? Quel est l'impact de la réforme du 5 mars 2014 sur l'accès à la formation ?

Trois types de sources renseignent aujourd'hui sur la formation professionnelle continue : les enquêtes statistiques auprès des individus ou des ménages, les enquêtes statistiques auprès des entreprises et les sources administratives. Les données de quatre grandes enquêtes auprès des individus ont été présentées avec leurs apports et leurs limites.

L'enquête européenne sur la Formation des adultes (*Adult Education Survey*), la plus complète, mesure l'accès des adultes à la formation, avec une caractérisation fine des formations suivies, une identification des raisons de la participation ou non à des formations, ainsi qu'une description des sources de financement des formations. Elle permet notamment de calculer des taux annuels d'accès à la formation, déclinés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques (socio-démographiques ou d'entreprises). S'appuyant sur les concepts de formation formelle et de formation non-formelle, cette enquête permet d'effectuer des comparaisons européennes.

L'enquête Emploi en continu de l'Insee comporte un module consacré à la formation, s'appuyant sur les concepts de formations formelle et non-formelle. Elle produit des taux d'accès à la formation (durant les quatre semaines précédant l'enquête, voire au cours des trois derniers mois pour la formation non-formelle), déclinés en fonction de caractéristiques socio-démographiques. Le rythme trimestriel de cette enquête permet un suivi conjoncturel ainsi que des comparaisons européennes (à partir de l'indicateur européen *Lifelong Learning*). Cette enquête a par ailleurs fait l'objet d'une rupture de série en 2013. A partir de 2017, elle devrait néanmoins indiquer si, parmi toutes les formations suivies, au moins une répond à un objectif professionnel. A l'horizon 2020, des taux annuels d'accès à la formation devraient être produits, au moins tous les deux ans.

L'enquête du programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC) coordonnée par l'OCDE, vise quant à elle à mesurer les compétences en littératie et numératie des individus, avec un certain nombre de questions portant sur les formations suivies. Après une première réalisation en 2012, cette enquête devrait être reconduite à l'horizon 2020-2022. Bien que non conçue à cet effet, les données permettent de calculer des taux annuels d'accès à la formation formelle et non-formelle.

Enfin, l'enquête Formation et Qualification professionnelle (FQP) de l'Insee permet de décrire les mobilités intergénérationnelles et professionnelles, d'étudier l'accès à la formation continue et d'analyser les liens entre formation et mobilité professionnelle. La dernière édition (2014-2015) s'appuie sur les concepts de formations formelle et non-formelle. Des taux d'accès associés à ces deux types de formation peuvent ainsi être calculés sur cinq ans. Cette enquête constitue la source actuelle la plus complète pour étudier les liens entre formation et emploi (y compris pour les demandeurs d'emploi ou inactifs), avec une description des parcours de formation.

Pour mesurer l'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi, la base administrative régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (BREST) est la plus adaptée. Elle a été mensualisée pour suivre le plan « 500 000 formations ». Cette source permet de chiffrer le nombre de formations suivies par les personnes en recherche d'emploi et d'estimer leur taux d'accès à la formation, avec une connaissance précise des formations à but professionnel. Cependant, un rapprochement avec les concepts européens de formations formelle et non-formelle n'est pas possible du fait que les données ont pour origine la perception par les individus d'une allocation de formation.

Pour ce qui est des données recueillies auprès des entreprises, l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre – Dialogue social en entreprise (ACEMO-DSE) constitue pour le moment la source permettant de suivre les dépenses de formation des entreprises.

Sur le champ de la formation professionnelle des salariés, deux enquêtes sont réalisées par le Céreq.

L'enquête européenne sur la formation continue des entreprises (*Continuing vocational training survey - CVTS*) contient des questions sur les pratiques de formation continue au sein des entreprises, susceptibles d'être mises en relation avec les différentes réformes du système français. Elle produit notamment des taux d'accès des salariés à la formation continue, selon le secteur d'activité ou la taille des entreprises, de manière comparable dans le temps et au sein de l'Union européenne. Le concept

de formation non-formelle à but professionnel approché par l'enquête CVTS intègre les formations en situation de travail (FEST), que les pouvoirs publics cherchent aujourd'hui à mieux identifier, avec toutefois une sous-estimation probable, du fait des difficultés rencontrées pour les caractériser.

Le dispositif d'enquêtes sur les formations et les itinéraires des salariés (DEFIS) éclaire les liens entre la formation des salariés et les parcours professionnels. Ce dispositif repose sur l'interrogation, sur la période 2015-2019, d'une cohorte de salariés et des entreprises les employant afin d'analyser des itinéraires professionnels sous l'angle de la mobilité interne (changements de contrat, modifications d'horaires, de fonction, de métier ou de conditions de travail, satisfaction au travail, projet professionnel, etc.) ou externe (changements d'emploi, chômage, inactivité, etc.), au regard des formations à visée professionnelle suivies. Le dispositif s'attache également à repérer les situations d'apprentissage au travail (non identifiées par les personnes interrogées comme des actions de formation mais pouvant relever de l'autoformation, de l'entraide, etc.) susceptibles de contribuer à la professionnalisation des salariés, avec un impact sur les parcours professionnels, dans l'entreprise ou sur le marché du travail.

Un avis du Conseil a été rendu au terme des débats. Il préconise, dans la suite du rapport IGAS sur le sujet, une meilleure prise en compte du suivi statistique national par les acteurs locaux ainsi qu'une meilleure diffusion auprès des acteurs de la formation. Du fait de cette diversité d'approches, le Conseil note que le domaine de la formation reste complexe à appréhender : existence de concepts européens de formation formelle et non formelle et de concepts français de formation initiale et continue qui ne sont pas totalement superposables ; multiplicité des dispositifs publics et des acteurs induisant une complexité des systèmes d'information associés. Suite à la Loi du 5 mars 2014, le Conseil demande à veiller à bien prendre en compte les besoins des utilisateurs dans le cadre des travaux du moyen terme et qu'un effort pédagogique soit mené pour une meilleure explicitation des concepts et des méthodes, afin de favoriser un usage pertinent de cet ensemble d'informations.

La réponse du service statistique public aux avis de moyen terme 2014-2019 du CNIS, ainsi que le programme de travail 2017 ont ensuite été présentés.

La réunion s'est clôturée après l'**examen d'une demande d'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951, exprimée par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques. Un avis favorable a été attribué à cette demande.